

**DELIBERATION N°2020-17/CCOG-DGAS-FI
relative au vote du budget primitif de l'exercice 2020
du budget principal**

L'An Deux Mille vingt le vendredi sept février, à dix heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

**Conseillers en exercice =
31**

Présents 19
Absents 11
Procurations 00
Votants 19

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 29 janvier 2020.

Publiée le : 21/02/2020

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FEREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean-Albert, Conseiller - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère - **M. VERDAN** Michel, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller..

ABSENTS EXCUSES :

Mme CHARLES Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. PESNA** Bendy, Conseiller -

ABSENTS NON EXCUSES :

- **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice-Président - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller -

PROCURATIONS :

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND JEAN, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



**Délibération n° 2020 -17/CCOG-DGAS-FI
relative au vote du budget primitif de l'exercice 2020
du budget principal**

Mesdames et Messieurs, les Conseillers Communautaires ;
J'ai l'honneur de vous **présenter la délibération de vote du budget primitif 2020 du budget principal.**

Le montant total du projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal, qui est soumis au vote de l'Assemblée délibérante s'élève, les deux sections confondues, à **58 251 516 €.**

Ce budget primitif comprend :

- **Pour la section de fonctionnement**, des prévisions qui s'élèvent en 2020 à **32 565 851 €.**
Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
32 565 851 €	32 565 851 €

- **Pour la section d'investissement** ; des prévisions 2019 qui s'établissent à **25 685 665 €.**
Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
25 685 665 €	25 685 665 €

La Présidente indique que ces crédits intègrent, pour les deux sections, les reports 2019 (restes à réaliser et résultats reportés de l'exercice 2019). **A ce titre, le vote du Conseil Communautaire ne porte que sur les crédits nouveaux.**

Le rapport de présentation dudit budget détaille les principales données budgétaires du budget primitif 2020.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De voter le présent budget :

- Par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement pour les crédits non individualisés ;
- Au niveau des opérations pour les crédits d'investissements individualisés

De ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir échangé sur les prévisions de l'exercice budgétaire 2020 ;

- **DECIDE de voter le budget primitif 2020 du budget principal** des deux sections selon les données des tableaux ci-dessus.

- **AUTORISE** la présidente à satisfaire aux obligations afférentes.

VOTE => Pour = 19

Contre = 0

Abstention = 0

Fait à Mana, le 7 février 2020

Pour extrait conforme.



La Présidente


Sophie CHARLES



BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET PRINCIPAL - RAPPORT DE PRESENTATION

I/PRESENTATION GENERALE

Les prévisions budgétaires totales 2020 du budget principal de la C.C.O.G. s'élèvent à 58 251 516 € à la suite de l'affectation de résultat de 2019 d'un montant de 1 965 007.44 € restes à réaliser compris.

Il est à noter que les prévisions budgétaires de 2020 sont équilibrées en faisant recours aux résultats reportés de 2019. Par conséquent, le vote du conseil communautaire ne porte que sur les crédits nouveaux inscrits au budget primitif 2020.

Ces prévisions se répartissent comme suit :

Pour la section de section de fonctionnement : ces prévisions s'élèvent en 2020 à 32 565 851 €
Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
32 565 851 €	32 565 851 €

Pour la section de section d'investissement : ces prévisions de 2020 s'établissent à 24 162 863 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
25 685 665 €	25 685 665 €

II/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **prévisions des dépenses de fonctionnement pour 2020** sont de **32 565 851 €** contre 29 982 000€ en 2019.

Ces dépenses de fonctionnement et leurs variations concernent les chapitres budgétaires suivants :

- **011- charges à caractère général qui sont estimés à 5 071 125.41€.** Il baisse de plus 2 200 000€ par rapport aux crédits ouverts en 2019. Ce chapitre qui concerne les dépenses de fonctionnement courant de la CCOG intègre les dépenses relatives au contrat de collecte des ordures ménagères représente la majeure partie. Ainsi que les dépenses de gardiennage et de prestations de services.
- **012 - charges du personnel et frais assimilés -** Ce chapitre budgétaire est estimé à **6 002 174.27 €.** Il augmente de plus de **800 000€.** Cela à la suite des **recrutements prévisionnels pour le démarrage de la régie de la collecte et du traitement des déchets.**
- **014 - atténuations de produits -** correspond aux attributions de compensation que verse la CCOG à certaines communes membres - qui baisse de **2 359 535€** en 2020.
- **65 -autres charges de gestion courante -** qui varie positivement en 2019 **-319 499.68 €.** Ce chapitre intègre notamment la subvention de fonctionnement à Initiative Ouest Guyane (I.O.G) pour 80 000 €.

- **66 – les charges financières** estimées à 1 000 € n'augmentent pas en 2020.
- **67- les charges exceptionnelles** – estimé à **1 622 464 €**. Ces dépenses augmentent de plus de 1 000 000€ du fait de la subvention d'équilibre l'OTOG et au PAOG.
- **022** – dépenses imprévues - elles sont budgétisées en 2020 pour **1 298 893€**.
- **023 – le virement à la section d'investissement** - qui est la première composante de l'autofinancement prévisionnel – **13 048 380.07 €**.
- **042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** – qui est la seconde composante de l'autofinancement prévisionnel. Ce chapitre regroupe les crédits relatifs aux dotations aux amortissements et aux provisions. Il baisse en 2019 : **900 000€**.

Les détails de ces dépenses figurent dans la maquette du budget annexée au présent rapport.

B/LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **prévisions des recettes de fonctionnement pour 2020** sont de **32 565 851 €** (pour mémoire le projet de budget était de 29 982 000. Ce montant est du substantiellement à l'excédent de fonctionnement reporté de 2019 soit 1 965 007.44€

Ces recettes concernent les chapitres suivants :

- **013** – atténuations de charges– qui est budgétisé en 2020 de **806 000 €**.
- **73 - impôts et taxes** – estimé à **8 496 337 €**.
- **74 - dotations et participations** – il correspond à la Dotation Globale de fonctionnement (dotation d'intercommunalité) - estimé à **5 203 859,00 €**.
- **75 - autres produits de gestion courante** – estimé à 0€. C'est la redevance que verse E.D.F. pour les investissements que la CCOG lui a concédés.
- **042** – opérations d'ordre entre les sections – qui est estimé à **0€**.
- **R002 -résultat reporté de 2019 d'un montant de 17 902 597.38€**

Ces recettes sont détaillées dans la maquette budgétaire annexée au présent rapport de présentation.

III/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent en 2020 à **25 685 665 € en 2020** contre 31 117 364€ en 2019 de prévisions totales. Soit une baisse de plus de 5 millions €.

Ces dépenses concernent notamment les chapitres :

- **204** –subventions d'équipement versées pour **2 693 611.40 €**. Il intègre notamment le dispositif d'aides économiques sur l'immobilier d'Entreprises
- **21** – immobilisations corporelles pour **3 260 064€**. Il comporte les travaux d'installation du service environnement à Saint-Laurent du Maroni ; ainsi que les locaux régis de collecte des déchets.
- **Les opérations d'équipements portées par les Services opérationnels** de la CCOG dans les différents domaines de compétences qui sont estimées elles à **8 562 222€**.

B/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **25 685 665 € en 2020** contre 31 117 364€ en 2019 de prévisions totales (BP+DM).

Ces recettes se répartissent par chapitres et compte de la manière suivante :

- **13**–subventions d'investissements- des **subventions** nationales et européennes d'investissement **acquises : 460 849.76€**.
- **10** – dotations-fonds divers et réserves - du **FCTVA** pour **1 955 813.68€**

Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

Affiché le



ID : 973-249730037-20200207-DELIB202017-DE

- **Du compte 1068** – excédents de fonctionnement capitalisés du résultat de 2019 pour **1 965 007.44€**.
- **021**-virement à la section – qui est l'autofinancement prévisionnel des dépenses de la section d'investissement pour un montant de **13 048 380.07€**.
- **040** – opération de transfert entre sections – budgétisé à **900 000€**.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - C.C.O.G (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24973003700036

POSTE COMPTABLE : centre des finances publiques de

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : C.C.O.G (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.